



## AGIRR - FNAUT Lorraine

*Aménagement et Gestion des Infrastructures dans le Respect des Ressources*  
Association agréée de Protection de l'Environnement et d'Intérêt Général

Membre de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports - FNAUT

Madame Ségolène Royal,  
Ministre de l'Écologie, du  
Développement Durable et de l'Énergie.  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Objet : projet d'autoroute A31 bis

Copie à M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région Grand-Est

Vigy, le 28 janvier 2016

Madame la Ministre,

Nous souhaitons par le présent courrier vous interpellier sur la problématique du projet d'A31bis, promu par l'État.

Comme beaucoup d'associations lorraines, nous sommes opposés à la plupart des composantes de ce projet. Pensé et présenté comme d'un seul tenant par la DREAL, il s'agit pourtant d'un recueil de plusieurs projets le long de l'A31 sur un linéaire de plus de cent kilomètres entre Toul et la frontière luxembourgeoise, ayant chacun des problématiques et des caractéristiques bien différentes. Voici brièvement les tronçons qui nous posent problème.

### 1) Le barreau Gye – Dieulouard

S'il paraît logique vu sur une carte car il raccourcit l'itinéraire sud – nord en évitant l'agglomération nancéienne, il est structurellement inadapté.

Ce barreau est conçu pour faciliter l'écoulement du transit nord – sud utilisant l'A31 au sud du péage de Gye. Or, au sud de Gye, l'A31 enregistre seulement 13000 véhicules par jour (hors été). Par conséquent, le report de trafic attendu est tellement faible par rapport au coût du barreau que sa construction fait appel à des financements publics conséquents pour compléter des recettes de péage insuffisantes. Les experts indépendants mandatés par la CNDP **ont** d'ailleurs **confirmé que ce projet était largement surdimensionné et inadapté en l'espèce.**

Si 13000 véhicules par jour étaient effectivement ôtés des 85000 v/j de l'A31 à Nancy, la différence serait si faible qu'elle ne serait même pas perceptible pour les automobilistes, et encore moins pour les riverains. La traversée nancéienne ne serait pas significativement soulagée, tandis que le cadre de vie dans le Toullois et le nord du plateau de Haye seraient désormais dégradés par les nuisances liées à la proximité d'une autoroute. L'environnement particulièrement riche de cette zone (boucles de la Moselle, Petite Suisse...) serait également lourdement affecté ; la production agricole locale serait quant à elle privée de plus de 120 hectares de terres cultivables au sein même du Parc Naturel Régional de Lorraine.

En mairie de Vigy, 4 place de l'Église, 57640 VIGY – [contact@agirr.org](mailto:contact@agirr.org)

[www.agirr.org](http://www.agirr.org)

 @agirrlor

 AGIRR - FNAUT

## 2) La traversée de Florange

Le sacrifice de près d'un millier de maisons d'habitation au profit de l'automobile laisse pantois. Comment peut-on envisager au 21<sup>e</sup> siècle de faire passer une autoroute au milieu d'une ville ? En l'occurrence Florange, déjà si malmenée ces dernières années ? Qui plus est lorsque l'objectif –le comble– est de dévier une traversée urbaine ?

AGIRR rappelle que loin de soulager Thionville (dont la traversée autoroutière perdurerait), ce barreau ne fait que reproduire **un second barreau autoroutier au sein de l'agglomération thionvilloise**. Les riverains à proximité d'une autoroute seront multipliés.

Aux heures de pointe, l'autoroute est utilisée au maximum de ses capacités. **Ce n'est pas le nombre de voies qui contraint le trafic**, mais les obstacles (notamment les échangeurs). La multiplication des jonctions autoroutières, notamment aux raccordements de ce nouveau barreau, ne sont qu'autant de points de congestion supplémentaires de créés. Au final, **il n'y aura pas de gain de fiabilité des temps de parcours** ; par contre là-encore le cadre de vie local sera grand perdant.

Si l'on veut soulager Thionville de la traversée de l'autoroute, il faudrait, puisque celle-ci perdurerait, traiter les quelques centaines de mètres de traversée urbaine à Beauregard (dispositif anti-bruit voire couverture de l'autoroute).

\*

Un événement récent a retenu notre attention : **l'abandon par votre initiative du projet autoroutier d'A831** dans le Marais poitevin. Bien entendu nous vous félicitons pour cette décision qui a tranché singulièrement avec la plupart des projets d'infrastructure que vous soutenez, mais un élément en particulier a retenu notre attention.

Il s'agit d'un serpent de mer en Charente Maritime, dont vous maîtrisiez particulièrement très bien les détails. Et comme vous aurez pu le constater, les aspects pernicioeux du dossier A831 ne pouvaient se distinguer qu'en rentrant dans le fond des choses. Or, de la même manière pour le projet d'A31bis, le diable se cache dans les détails (d'où les nombreux aspects techniques de ce courrier).

Ce qui nous amène à croire que si vous maîtrisiez aussi bien les tenants et aboutissants du dossier A31bis que ce fût le cas pour l'A831, votre avis eût été similaire...

Le Débat Public organisé l'année dernière a permis des échanges intéressants. Le compte-rendu rédigé par la CNDP l'atteste et prend note du travail réalisé par les associations. Malheureusement, les suggestions concrètes faites par la CNDP ne reflètent pas leur propre compte-rendu. Si l'on devait s'y tenir, ce Débat Public aurait été un gâchis de temps et d'argent, et un échec de démocratie participative.


Aussi, notre association en appelle à votre bon sens pour vous demander, Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de bien vouloir surseoir au projet A31 bis tel qu'il a été préparé ou amendé par la DREAL.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le comité d'AGIRR – FNAUT Lorraine  
Florent Golin, Président.

En mairie de Vigy, 4 place de l'Église, 57640 VIGY – [contact@agirr.org](mailto:contact@agirr.org)

[www.agirr.org](http://www.agirr.org)

 @agirrlor

 AGIRR - FNAUT